

Contrat de Partenariat

Article 1 :

Ce contrat est établi entre d'une part l'association « **4L AUX COULEURS D'AFRIQUE** » dont le siège social est au **VILLAGE DE PAU 73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY**, désigné par le parrainé et d'autre part,

« » désigné par le sponsor.

Article 2 :

Le parrainé s'engage par le présent contrat à promouvoir l'enseigne du sponsor, auprès du public de manière précisée dans l'article 4, et ce pour une durée de **1 AN**.

Article 3 :

Le présent contrat est prévu sur la base :

- D'un partenariat financier à la hauteur de (écrire en lettres)

- D'un mécénat en matériel apporté par le sponsor.

Article 4 :

Le parrainé s'engage à mettre des encarts publicitaires aux couleurs du partenaire sur la Renault 4L. Le sponsor devient ainsi un partenaire officiel d'un équipage du 4L Trophy.

Article 5 :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations énoncées dans le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit huit jours après mise en demeure restée infructueuse.

Fait à.....le...../...../..... en deux exemplaires originaux.

Le parrainé
Pour l'association
4L AUX COULEURS D'AFRIQUE

M^{lle} **PERRIER VIRGINIE**
« Lu et approuvé »

Le sponsor
Pour.....

M.
« Lu et approuvé »

ASSOCIATION « **4L AUX COULEURS D'AFRIQUE** »
N° W732000553, de type loi 1901
Village de PAU
73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY

